



Juin 2020

LE SAINT ESCOBILLOIS

Votre journal d'information municipale



CONSEIL MUNICIPAL – SALLE COMMUNALE

CONSEIL MUNICIPAL D'INSTALLATION

Le nouveau conseil municipal s'est installé le Lundi 25 Mai 2020 dans la salle communale suite aux élections municipales du 15 mars 2020. Au cours de ce conseil d'installation, le maire et ses adjoints ont été élus :

Yves VILLATE a été élu Maire,

Valérie GALOPIN 1ère Adjointe : Communication

Michel CHASSIN 2ème Adjoint : Entretien du Patrimoine

Christine MAERO 3ème Adjointe : Culture

La séance s'est déroulée dans le respect des consignes dues au contexte de crise sanitaire.



MAIRIE

DANS CETTE EDITION

BUDGET
COMMUNALE

NOS EXPLOITATIONS
AGRICOLES LOCALES

LES OUTILS DE
COMMUNICATION



Le Saint Escobillois

Edito

Mesdames, Messieurs,
Saint-Escobilloises, Saint-Escobillois,

Que d'événements depuis notre précédent bulletin!

Tout d'abord une élection municipale qui a vu l'émergence d'un nouveau groupe, 15 conseillers municipaux engagés pour la commune et ses habitants. Merci pour la confiance que vous nous avez témoignée lors de ce scrutin.

Puis la crise sanitaire que nous traversons et ses conséquences.

Merci à celles et ceux qui sont intervenus et qui interviennent parfois encore auprès des personnes les plus fragiles. Connus ou anonymes, vous êtes nombreux à vous être préoccupés de votre entourage, voisins. Nous avons vu durant cette période un bel élan de solidarité. Merci au personnel communal qui a su demeurer disponible.

Nous nous efforçons de vous transmettre toutes informations soit par un mot dans les boîtes aux lettres, soit sur le site internet ou sur la nouvelle page face book de la commune mais aussi, via voisins vigilants par email. La période demeure confuse de par ses contradictions, notre besoin d'indications et notre souhait de retrouver une vie plus sereine, débarrassée des angoisses de la maladie.

Nous avons choisi d'annuler de nombreuses manifestations prévues au printemps puis en début d'été. Nous privilégions la précaution malgré l'envie que nous ayons de proposer ses moments qui rythment l'année de la commune. Il en sera de même pour la fin d'année, repas des anciens, Noël des enfants. Ces manifestations se déroulent dans un lieu clos, réunissant un grand nombre de personnes et qui nécessitent un engagement tôt dans la saison. À ce jour, n'ayant aucune certitude sur l'évolution de cette maladie, de traitements, nous ne pouvons exposer ni nos anciens, ni nos enfants.

Une réflexion est en cours avec les associations afin de proposer une activité de plein air durant l'été. Nous aurons l'occasion de revenir sur cette proposition.

L'installation des nouveaux conseillers municipaux a été retardée et est effective depuis le 25 mai. En a suivi le budget, mis en place des commissions, désignations des délégués auprès des différents syndicats et EPCI, constitution du CCAS.

Entre ces deux dates, nous nous sommes rencontrés malgré tout, par visioconférence, préparant ainsi nos futures réunions du Conseil.

Souhaitant vous retrouver très vite autour du verre de l'amitié, l'ensemble du conseil vous souhaite un bel été malgré cette crise que nous traversons. Je demeure à votre écoute.

Avec tout notre dévouement

Votre maire
Yves VILLATE



Travaux Juin

Sur le hameau de Paponville abattage des arbres, avec le déplacement des bornes d'apport volontaire et la création d'un chemin d'accès pour le nouvel emplacement ainsi qu'une reprise des accotements sur la route de Paponville.

Abattage d'arbres dans l'impasse des guigniers
et à l'entrée du cimetière.

Compte rendu résumé du Conseil municipal du 4 Juin 2020

Prime exceptionnelle pour les agents mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire COVID 19

Conformément au décret n°2020-570 du 14 mai 2020, une prime exceptionnelle de 250€ par agent sera mise en place pour leur mobilisation pendant l'état d'urgence sanitaire.

Délégation à M. le Maire selon l'article L.2122-22 du C.G.C.T.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, décide de donner délégation de pouvoir à Monsieur le Maire, en vertu de l'article L. 2122-22 selon les alinéas du Code Général des Collectivités Territoriales.

Indemnité du Maire et des Adjointes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide avec effet au 01 Juin 2020, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire et des trois adjoints comme suit :

Population de plus de 500 habitants :

Indemnité du Maire, 25% de l'indice 1027 en lieu et place des 40.3% autorisés.

Indemnité d'Adjoint (3 adjoints), 7% de l'indice 1027 en lieu et place des 10.7% autorisés.

CONSIDERANT que l'attribution des taux autorisés ne pourrait être supportée par le budget communal

Vote des 2 taxes

Le Conseil Municipal décide de maintenir les taux 2019 pour l'année 2020 suivants de la fiscalité directe locale :

TAXE FONCIERE, taux 2020 proposé à 9.40% sur une base prévisionnelle de 501 000€

TAXE FONCIERE NON BATI, taux 2020 proposé à 34.84% sur une base prévisionnelle de 81 800€

Pour un produit fiscal attendu à 75 593€.

Subventions communales aux associations locales.

- S.E.L.S : 1000€
- COOPERATIVE SCOLAIRE : 160€
- AMICALE DES JEUNES SAPEURS POMPIERS DE CHALO ST MARS : 160€
- CHASSEURS DE SAINT-ESCOBILLE : 160€
- UNC CHALO ANCIENS COMBATTANTS : 160€
- SEHP : 4910 € (dont versement de 3910 € de la subvention CCASE pour Pays'en fête 2019)
- Maison de la Beauce : 110€
- Chap'Co : 500€
- AMIS ECOLE PUBLIQUE pour un montant de 400€ et une subvention exceptionnelle de 600€ en raison de l'annulation de la kermesse des écoles qui représente un gain important pour cette association.

Participation communale aux cartes de transports scolaires

Renouvellement de la prise en charge d'une partie des frais de transports scolaires pour la rentrée scolaire 2020-2021 supportées par les familles demeurant sur la commune et dont les enfants sont scolarisés en établissements scolaires d'un montant de 91,00 € pour la carte IMAGIN'R.



Délégations extérieurs et commissions communales

Représentants auprès des syndicats et instances intercommunales (EPCI)		Titulaires	Suppléants
Agglomération	Conseil communautaire	Yves Villate	Valérie Galopin
	CLECT	Valérie Galopin	Michel Chassin
	Finances	Yves Villate	Valérie Galopin
	Culture	Christine Maero	Sindie Brolis
	Développement Durable	Mireille Tassel	Valérie Galopin
SIREDOM	Syndicat de collectes et traitements des déchets	Yves Villate	Anthony Pestre
SIAEP	Syndicat des eaux du Plessis St Benoist	Valérie Galopin	Sindie Brolis
SIARJA	Syndicat traitant des eaux de ruissellement (GEMAPI) et des rivières	Vincent Imbault	Michel Chassin
AMPS	Regroupements pédagogiques	Yves Villate	
		Sindie Brolis	Anthony Pestre
		Lucie Malherbe	
TSE	Syndicat de transport de la région d' Etampes	Lucie Malherbe	Véronique Menard
Tpts Dourdan	Syndicat de transport de la région de Dourdan (correspondant intempérie)	Véronique Menard	Ginette Girard
		Edouard Minier	Mireille Tassel
SIEGE	Syndicat d'électricité	Yves Villate	Valérie Galopin
Commissions communales		Titulaires Conseil	Titulaires hors Conseil
CCAS	Centre communal d'actions sociales	Yves Villate	
		Valérie Galopin	Corinne Sainsard
		Mireille Tassel	Anne Marie Pasquerault
		Charlotte Blanc	Paul Lebargy
		Sindie Brolis	Christine Lenoir
		Michel Chassin	Pascal Saulgrain
		Ginette Girard	Véronique Canelas
		Christine Maero	Jeanne Grebaut
Electorale	Commissions électorale	Christian Dequenec	Jp Lienasson (T.A.)
			Eric Lenoir (Etat)
		Titulaires	Suppléants
Urbanisme	Chargée des règles et droits à la construction	Yves Villate	Valérie Galopin
		Christine Maero	Anthony Pestre
		Edouard Minier	Michel Chassin
		Mireille Tassel	Vincent Imbault
Appels d'offres	Chargée de vérifier et choisir des entreprises dans le cadre de travaux majeurs	Yves Villate	Vincent Imbault
		Christian Dequenec	Jérôme Goulou
		Valérie Galopin	Edouard Minier
		Anthony Pestre	
Travaux – Entretien du patrimoine	Chargée de suivre les travaux réalisés, participe aux réunions de chantiers – Anticipe les besoins – (dont l'adjoint en charge de l'entretien communal)	Yves Villate	Jérôme Goulou
		Michel Chassin	Ginette Girard
		Christian Dequenec	Sindie Brolis
		Valérie Galopin	Vincent Imbault
		Titulaires	Suppléants
Impôts	Commissions des impôts – 7 personnes dont le Maire et 6 personnes suppléantes désignés par le directeur départemental ou régional des finances publiques sur une liste de contribuables dressée par le conseil municipal.	Yves Villate	
		Vincent Imbault	Véronique Menard
		Valérie Galopin	Sindie Brolis
		Lucie Malherbe	Ginette Girard
		Michel Chassin	Mireille Tassel
		Jérôme Goulou	Christian Dequenec
		Edouard Minier	Anthony Pestre
		Eric Lenoir	Charlotte Blanc
		Pascal Saulgrain	Yves Maero
		Christine Maero	Christine Lenoir
		Renaud Bayard	Jeanne Grebaut
		Thibaut Coutte	Christophe Blanc
		Jean-Michel Sébastien	Jean-François Minier

Suite commissions communales		Titulaires	Suppléants
Culture – vie communale	Chargée des relations avec les associations – Organiser les manifestations issues du conseil – Développer l'idée du café associatif	Christine Maero	En invités – SELS – SEHP – SEA
		Anthony Pestre	
		Ginette Girard	
		Sindie Brolis	
		Vincent Imbault	
		Charlotte Blanc	
		Valérie Galopin	
		Mireille Tassel	
Communication	Site Web – Réseau social – Journal d'information municipal –	Valérie Galopin	
		Sindie Brolis	
		Christine Maero	
Représentations diverses			
		Titulaires	
IODE		Yves Villate	
CNAS		Valérie Galopin	
DEFENSE		Yves Villate	
		Titulaires	Suppléants
Chambre d'agriculture		Vincent Imbault	Jérôme Goulu
		Edouard Minier	

Vote du budget primitif 2020.

Section de fonctionnement : le montant des dépenses est de 447 364.41€ et en recettes de 281 958.00€ auquel s'ajoute l'excédent 2019 reporté de 165 406.41€.

Section d'investissement :

Le montant des dépenses est de 423 320.32€ dont 54 534.03 de reste à réaliser auquel s'ajoute le déficit d'investissement 2019 reporté de 12 476.74€.

Le montant des recettes de 435 797.06€ dont 109 090.09 de reste à réaliser.

Les recettes d'investissement sont alimentées principalement par les subventions de la Région, du Département, de la Communauté d'Agglomération de l'Etampois.

Transfert des excédents à la Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud-Essonne dans le cadre de la compétence en matière d'assainissement.

Dans le cadre de la prise des compétences eau et assainissement au 1er janvier 2020 par l'intercommunalité, le budget annexe dédié des communes en la matière sont clos au 31 décembre 2019 et les communes doivent décider avant la fin de l'année 2020 du devenir des résultats. Il a été décidé de transférer les excédents à la CAESE notamment pour assurer la continuité des programmes d'investissement comme cela était prévu lors de la prise de compétence.

Montant de l'excédent de fonctionnement de 27 622.39 € ;

Montant de l'excédent d'investissement de 44 063.29 € ;

La totalité de la somme sera versée en une seule fois sur l'année 2020, ces dépenses sont inscrites au budget primitif.

Rémunération des stagiaires

Dans le cadre du nouveau contrat rural, la commune s'est engagée à prendre un stagiaire pour une durée minimum de 2 mois. Une gratification aux stagiaires de l'enseignement secondaire et les étudiants, effectuant un stage d'une durée inférieure ou égale à deux mois, sera donnée et modulée selon la qualité du travail fourni appréciée par l'autorité territoriale.

Elle sera plafonnée à 15% du plafond de la sécurité sociale et versée en fin de stage, correspondant pour l'année 2020 à 3€90 sur une base horaire de 26€.

LE RETOUR DES VIGNES

Edouard MINIER

L'agriculture est dynamique et en évolution perpétuelle, c'est ainsi que Saint-Escobille a désormais sur son territoire 2ha de vignes. De la vigne aux portes de Paris représente aussi une réponse de l'agriculture garantissant un approvisionnement de circuit court pour le consommateur francilien tout en respectant une charte de production durable.

Ce projet de longue date traduit également la réintroduction de la vigne en Île-de-France. En effet au 18^{ème} siècle, l'Île-de-France était la 1^{ère} région viticole Française comptant plus de 40 000ha de vigne.



Puis un puceron importé des Etats-Unis décima le vignoble francilien : le Phylloxera. A ce jour, quelques vignes associatives subsistent à Montmartre, Suresnes ...

Ce projet est parti d'une remarque d'un ami Charentais venu nous aider à faire la moisson de nos céréales il y a quelques années : « c'est une parcelle à faire de la vigne ». Il y a deux ans, la chambre d'agriculture de la région organisait une rencontre entre des agriculteurs et une jeune société vinifiant avec son propre chai à Paris : La Winerie Parisienne (<http://www.winerieparisienne.fr/>).

C'est ainsi que ce projet est devenu collectif avec 5 autres agriculteurs du secteur et cette société. Deux années ont été nécessaires pour étudier l'emplacement, le cépage correspondant au terroir et aux démarches administratives.

Nous y sommes ! Les 22 et 23 mai dernier, 11 000 ceps de vigne étaient mis en terre, en majorité du Chardonnay, puis du Chenin et Pinot Noir.

Le challenge technique débute, nous allons découvrir la mise en place de cette nouvelle culture avec le groupe d'agriculteurs.

Bien plus qu'un projet, c'est aussi une histoire de transmission de l'exploitation familiale avec mon père qui est à l'origine des 1ers échanges et participe au déroulé du projet avec attention.

Alors rendez-vous en 2022 pour les 1^{ères} vendanges Saint Escobilloises !



DES PLANTES AROMATIQUES

Vincent IMBAULT

Agriculteur à Saint-Escobille, de Père en Fils, j'ai choisi de diversifier depuis quelques années ma production en plantes aromatiques. Cette année, j'ai récolté un hectare et demi de Thym pour produire des huiles essentielles 100% naturelles, appréciées pour leurs propriétés antivirales, antiseptiques ou antifongiques.

Le rendement de production étant très faible, l'huile essentielle est produite par distillation dans ma ferme. La distillation connue depuis des siècles, consiste à mélanger dans une cuve (corps de l'alambic) la partie de la plante à distiller et de l'eau, à chauffer le mélange pour que l'eau se transforme en vapeur, puis à récupérer et à refroidir cette vapeur chargée d'essence pour en récupérer l'huile essentielle.



UNE FERME FAMILIALE 2,0

Eudes et Thibault COUTTE



Bienvenue sur notre ferme familiale 2.0, que nous avons choisi de réhabiliter pour vous accueillir. Thibault, Eudes COUTTE et différents partenaires vous ouvrent leurs portes à Guillerville pour partager un moment convivial et vous faire visiter les lieux (safranière, cultures céréalières, meunerie, cours de pâtisserie, apprentissage au pilotage des drones, lotos, etc.). Pour nous, le monde agricole doit être plus ouvert et inclusif afin de reprendre toute sa place comme acteur du lien social. Pour cela, nous avons mis en place une action de solidarité forte : Aider à la reconversion des soldats et créer une structure sur le devoir de mémoire. Une partie des bénéfices de la vente des produits de la ferme est reversée aux œuvres du Gouverneur militaire de Paris. Cette façon nouvelle de concevoir l'agriculture a pour ambition de répondre aux politiques futures et aux évolutions des besoins des consommateurs et de prendre des engagements sociétaux !

POUR MAINTENIR LE LIEN

Valérie GALOPIN

La communication communale est attachée à notre territoire et à nos institutions, elle a pour mission l'information des habitants sur les services publics, l'animation du territoire et de la vie démocratique.

Le développement des outils numériques a renforcé cette fonction.

De nos jours, les supports les plus utilisés en matière de communication sont les SMS, le téléphone, le face à face et les fonctionnalités d'Internet : l'email, les médias sociaux, et les messages instantanés.

La municipalité de Saint Escobille est dotée de différents outils afin de diffuser l'information :

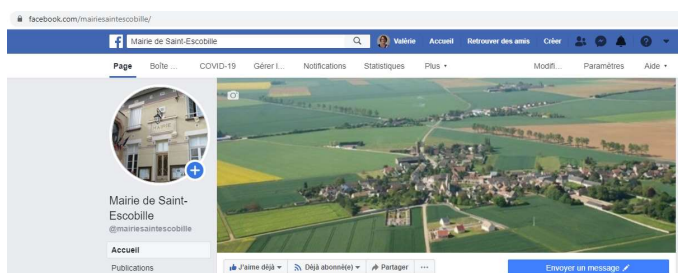
- Site web communal : <http://www.saintescobille.fr/>
- Journal d'information Municipal
- Un site web sécurisé: <https://www.voisinsvigilants.org/>

Relayé par un système d'alertes par SMS (voisins / mairies), annuaire des voisins, petites annonces, Echanges de services entre voisins, covoiturage, prêt/vente d'objets

Avec la nouvelle équipe municipale nous avons souhaité renforcer nos moyens avec la création d'un compte Facebook communal :

- <https://www.facebook.com/pg/mairiesaintescobille/posts/>

Ce nouveau réseau social contribuera ainsi à la promotion des activités locales, des services et des événements.



MAIRIE



2 rue du Château
91 410 Saint-Escobille

Téléphone : 01 64 95 52 62
Courriel : mairieescobille@wanadoo.fr

Monsieur le Maire ,Yves VILLATE,
reçoit sur rendez-vous

Secrétaire, Estelle GARNIER

Heures d'ouvertures au public :

lundi	de 8h30 à 12h00
mardi	de 13h30 à 17h00
jeudi	de 13h30 à 18h00
vendredi	de 8h30 à 12h00
samedi	de 9h00 à 12h00

CARNET



Naissances

Nous avons le plaisir de vous annoncer la naissance de :

Raphaël, Valentin, Pipo BOISSINOT né à Etampes le 10 février 2020.

Matéo, Denis, Jean CHABRILLAC-SIMONET né à Etampes le 04 mars 2020

Décès

Nous présentons toutes nos condoléances aux familles et amis de :

Joseph BERLAND décédé le 25 Février 2020

Jean Claude PENISSON décédé le 08 Avril 2020

AGENDA



Opéra « Don't worry, be happy »
Le Baron Perché – Italo Calvino
Dimanche 27 Septembre 2020

Concert de musiques sacrées –SEHP
Eglise Saint Denis – sur réservation
Samedi 5 septembre 2020 à 15 H

Concert d'Inauguration 2^{ème} tranche des travaux
Eglise Saint Denis
Vendredi 9 Octobre 2020
Programme et horaire à préciser – Commune SEHP SELS

BIBLIOTHEQUE



Les bénévoles de la **bibliothèque municipale** de Saint-Escobille vous accueillent en face de la mairie de Saint-Escobille. **L'inscription et le prêt de documents (Livres, CD et DVD) sont GRATUITS pour tous les habitants de Saint-Escobille.**

Un large choix de documents divers vous attend.

Chaque personne inscrite peut emprunter gratuitement 3 livres, 3 périodiques, 2 CD et 2 DVD à la fois pour une durée de 3 semaines avec possibilités de demandes régulières personnalisées.

Votre bibliothèque Municipale, c'est aussi un site internet sur lequel vous pourrez trouver toutes nos nouveautés et l'ensemble des documents disponibles.

<http://opac-x.bibliothequesaintescobille.biblix.net/>

Permanences

Lundi de 16h à 18h

Mercredi de 14h30 à 16h30

Samedi de 10h à 12h

Fermeture pendant les vacances scolaires

CEREMONIE COMMEMORATIVE 8 Mai 1945

Compte-tenu de la situation exceptionnelle liée à l'état d'urgence sanitaire et aux mesures de confinement, la cérémonie commémorative du 8 mai s'est déroulée en format restreint devant le Monument aux Morts à Saint-Escobille

